

## L'INSCRIPTION

### **Qui peut s'inscrire ?**

Tout(e) candidat(e) justifiant de 5 années de pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs.

### **Quand ?**

Pour chaque session, un avis d'ouverture de l'examen est publié par le ministre chargé de l'enseignement supérieur au Journal officiel de la République française.

**Au titre de l'année 2009**, 2 sessions annuelles ont été ouvertes :

- inscription des candidats à la 1<sup>ère</sup> session de l'examen, du 5 mai au 11 juillet 2008 inclus
- inscription à la 2<sup>ème</sup> session de l'examen, du 27 novembre 2008 au 16 mars 2009 inclus.

### **Où et comment ?**

Les dossiers de candidature sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

[http : //www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

>partie « Enseignement supérieur »

rubrique « Formations et diplômes »

sous-rubrique « Formations tout au long de la vie »

> « Devenir ingénieur diplômé par l'Etat ».

Le dossier de candidature complet est à retourner, durant la période fixée par l'avis ministériel, à l'école d'ingénieurs dans laquelle vous souhaitez passer les épreuves de l'examen et qui est autorisée à le faire dans la spécialité pour laquelle vous postulez (cf. page 6).

Un droit d'inscription, valable pour l'ensemble des épreuves, est réclamé directement au (à la) candidat(e) par l'école où il (elle) subit les épreuves.

### **Recommandation :**

**Compte tenu de la spécificité de cet examen, il vous est recommandé, préalablement à l'inscription, de contacter l'école dans laquelle vous souhaitez subir les épreuves**, afin de déterminer avec elle si votre parcours et votre projet correspondent bien à ce type d'examen, à la spécialité et à l'école sollicitée, et afin d'obtenir des informations sur le déroulement des épreuves (cf. liste des correspondants DPE dans les écoles, page 7 à 12).

Les membres de la Société des ingénieurs diplômés par l'Etat (SIDPE), association reconnue d'utilité publique, sont susceptibles de vous apporter leur expérience de l'examen

Secrétariat national : Campus ESTP, 28, avenue du Président Wilson, 94234 CACHAN CEDEX,

tél. : 01 45 46 65 24 ; fax : 01 43 61 71 61

[mailto:e-mail : sidpenational@free.fr](mailto:sidpenational@free.fr)